

Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel de Bretagne

Séance du 6 octobre 2011

Objet : Plan de gestion de la réserve naturelle régionale « Etang du Petit Loc'h et du Grand Loc'h - vallée de la Saudraye »

Exposé :

Stéphane Basck, de la fédération départementale des chasseurs du Morbihan (gestionnaire du site), présente le projet.

Le site du Loc'h constitue une vaste zone humide arrière dunaire comprenant les anciens polders du Grand Loc'h et l'étang du Petit Loc'h. Il présente une forte valeur patrimoniale ainsi qu'un intérêt pédagogique.

Le mode de gestion actuel vise à conserver une hétérogénéité de milieux et à garantir le bon fonctionnement du réseau hydraulique en s'appuyant sur trois mesures principales : le pâturage, la fauche (et le faucardage) et le curage des canaux du marais.

La richesse biologique recensée est en grande partie liée à la gestion hydraulique actuelle de la vanne à clapet garantissant l'évacuation des eaux douces du Loc'h, tout en empêchant les remontées d'eau de mer. La possibilité de reconnecter le Petit Loc'h à la mer, voire l'ensemble de la réserve à la mer, n'est pas le scénario retenu dans le plan de gestion proposé. C'est le maintien du fonctionnement hydraulique actuel, et donc du fonctionnement de la vanne à clapet, qui est envisagé. Le plan de gestion repose donc sur le scénario de conservation du patrimoine biologique présent actuellement sur la réserve.

64 actions sont programmées dans le plan de gestion ; elles visent 3 types d'enjeux :

- des enjeux de conservation du patrimoine (31 actions)
- des enjeux de connaissance du patrimoine (21 actions)
- des enjeux de pédagogie et de sensibilisation (12 actions)

Pour chaque type d'enjeux sont détaillés les objectifs du plan de gestion, les objectifs attendus à long terme, ainsi que les opérations prévues pour atteindre ces objectifs.

Enfin, le gestionnaire présente quelques éléments financiers.

Avis du CSRPN :

Le CSRPN a été saisi de ce projet lors de sa réunion du 6 octobre 2011.

Il félicite le gestionnaire pour le très bon travail d'ores et déjà réalisé.

Il rappelle que la préservation de la biodiversité doit rester l'objectif majeur. Il fait notamment référence à la remarquable diversité d'amphibiens.

Le nombre d'actions envisagées peut paraître très élevé au regard du personnel disponible, même si il est important que le gestionnaire ne « s'autocensure » pas en se limitant aux seules actions qui pourraient être assurées par les moyens mis à disposition.

Le Conseil s'accorde à dire qu'il s'agit d'un bon plan de gestion. Le degré d'importance du site par rapport à l'échelle régionale aurait néanmoins pu être précisé.

Le CSRPN donne un avis favorable à l'unanimité au plan de gestion de la réserve naturelle régionale des étang du Petit Loc'h et du Grand Loc'h.

Rennes, le 22 novembre 2011

La Vice-Présidente du CSRPN,

Sandrine DERRIEN

